



## Congés pour passer un pacs. Employé dans une entreprise

-----  
Par Visiteur

Employé dans une entreprise SEM, je souhaite savoir si j'ai droit à des congés payés pour un pacs.  
Rien ne figure sur la convention collective.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

La loi prévoit effectivement des congés pour événements familiaux mais le pacs ne figure pas sur la liste de ces événements (art. L3142-1 du Code du travail).

De ce fait si votre convention collective ne prévoit rien vous ne pouvez bénéficier de congés pour un pacs.

Cordialement